



SYNTHESE REPONSES

DE REMONTEES D'EXPERIENCES DES ACTIONS DES ADEPAPE

ET DES PROJETS DE SOUTIEN A LA SORTIE DU CONFINEMENT

COVID 19

RAPPEL DU CONTEXTE : Monsieur le Secrétaire d'Etat nous sollicite, ce 30 avril 2020, pour faire remonter, dans le délai d'une semaine, les problématiques particulières et les initiatives qui ont été prises par les associations de notre réseau en période de confinement.

Il est également souhaité que nous projetions les actions qui pourraient être mises en place pour accompagner la période de dé-confinement dans le cadre défini par le Premier Ministre.

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et le retourner par mail contact@fnadepape.org avant le 6 Mai 2020, date à laquelle je me suis engagé à répondre ; Merci aux Unions Régionales de relayer cette demande.

Le Président

Jean Marie MULLER

Consultation réalisée par mail du 2 au 6 mai (57 associations sur cette modalité de contact)

Nombre de réponses : 32 (soit près de 56%)

ADEPAPE : Aube (10), Aveyron (12), Bouches du Rhône (13), Charentes (16), Charentes Maritimes (17), Cotes d'Or (21), Dordogne (24), Drôme (26), Eure (27), Finistère (29), Gard (30), Haute Garonne (31), Hérault (34), Landes (40), Loiret (45), Lot et Garonne (47), Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Nord (59), Oise (60), Pas de Calais (62), Puy de Dôme (63), Pyrénées Orientales (66), Bas Rhin (67), Rhône (69), Paris Atout Cœur (75), Tarn, Var, Vaucluse (84), Vendée (85), Vienne (86), Haute Vienne (87), Essonne (91)

Dont 22 ADEPAPE, Associations « employeur » :

Aveyron, Dordogne, Gard, Finistère, Haute Garonne, Hérault, Landes, Loiret, Meurthe et Moselle, Nord, Oise, Pas de Calais, Puy de Dôme, Pyrénées Orientales , Bas Rhin, Rhône, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée , Haute Vienne, Essonne

Préambule :

Compte tenu du délai donné pour cette consultation, le taux de réponses est plutôt satisfaisant car il offre une image assez précise dans associations de notre réseau :

- Dans sa diversité d'implantation tant en milieu urbain que rural
- Dans sa diversité en termes de moyens financiers ou en moyen en personnel (68% des répondants)
- La mise en évidence, dans cet état d'urgence, de l'intérêt de personnel salarié en relais des bénévoles qui tiennent une place efficace dans cette crise.

Dans l'ensemble, avec le souci de protéger les personnes :

- les missions essentielles ont été assurées voire amplifiées avec des méthodes dépassant l'accueil traditionnel dans les associations
- initiation du « aller vers » ; pratique que tous souhaitent préserver après le dé-confinement comme modalités complémentaires dans les actions quotidiennes.

Les propositions qui sont faites sont de nature à faire « avancer » le réseau dans des perspectives de travail plus affinées et ce document destiné, au départ, à donner une image de cette période au ministère, s'avère être également un partage d'expériences pour l'ensemble de nos associations.

Saluons le fait que notre réseau n'a pas eu à déplorer de victimes parmi les adhérents, les personnels et les bénévoles du mouvement.

Un grand merci à tous ceux qui ont travaillé à cette consultation, en nous excusant de ne pas avoir tout retranscrit dans son intégralité mais le document permettra les échanges entre les associations qui le souhaitent.

I – adaptations des réponses en période de confinement

1.1 Avez-vous eu à déplorer des situations d'hospitalisations pour vos adhérents, salariés et bénévoles

De l'ensemble des remontées, il apparait que les adhérents des associations ont été peu touchés, même si il y a eu un décès signalé dans le Tarn, mais non identifié COVID-19.

1.2 Quelles mesures particulières avez-vous dû mettre en place pendant cette période

- Télétravail pour les salariés et équipements de sécurité pour sécuriser les rencontres et les déplacements à domicile
- Mise en place d'un plan de continuité de l'activité (81)
- Transfert d'appel du numéro de l'association pour continuité des actions (24 et 34) et contacts avec les salariés par diffusion des numéros de téléphone portables dédiés (54).
- En Meurthe et Moselle, dispositif d'accueil ne chambres d'hôtes (8 chambres) dans le cadre Allocation de logement temporaire, conventionné avec l'Etat : mise en place des gestes barrières, du confinement en chambres, de régulation des visites, gestion des autorisations dérogatoires de sortie.
- Mise en place d'une liste de bénévoles disponibles pour répondre aux besoins des structures d'accueil (34).
- Négociation avec la banque sur des transactions facilitées et plus rapides pour les jeunes dans le besoin urgent (55).
- Relais infos sur les pages Face book.
- Le contact physique, durant les heures de permanence, a été réduit aux urgences et pour partie remplacé par les communications téléphoniques et les e-mails, avec rappel dans la presse pour certaines associations.
- Les actions traditionnelles ont été renforcées en particulier sur les aides alimentaires.

1.3 Quelles aides techniques, matérielles et financières spécifiques avez-vous du mettre en place ?

- Augmentation du temps de la prestation concernant l'entretien des locaux,
- Versements des aides financières par virement automatique quand cela est possible,
- En Meurthe et Moselle, dans le cadre de la convention d'aide aux jeunes majeurs 21/25 ans, négociation des prolongations de contrats par mails et téléphone,
- Le travail de mise en lien avec les dispositifs publics (service social départemental, organisations caritatives, CROUSS et CAF),
- Aides financières pour des personnes, subitement sans salaire ou sans emploi temporaire sur mission (31) et des étudiants sans emploi complémentaire à leurs bourses universitaires pendant cette période,
- Mise en place d'une plateforme d'entraide en faveur des MECS et des familles d'accueil en mettant en lien des étudiants de la protection de l'enfance avec les structures en mal de personnel (13),

- Prise en charge de nuitées d'hôtel suite à la saturation des dispositifs d'hébergement et du 115 pour un coût de 40% de la subvention allouée par le CD. 8 jeunes de 17 à 22 ans en appart'hôtel sur le 13 (Marseille, Aix et Arles), majoritairement des jeunes femmes. Tous sont inscrits dans un projet professionnel, originaires du territoire et accueillis très jeunes en PE (Bouches du Rhône).

1.4 Qu'elles initiatives particulières avez-vous mises en place dans le cadre de fonctionnement habituel et/ou via les réseaux sociaux

- Aides financières complémentaires aux étudiants jeunes majeurs (forfait de 200 euros dans l'Aveyron).
- Diffusion des informations sur les risques et les mesures barrières et l'obtention des masques.
- Appels réguliers des adhérents notamment les plus exposés et isolés .
- Création de groupe WhatsApp pour l'accompagnement des jeunes majeurs et entre les salariés (63 et 83).
- WhatsApp-visio organisées dans le Var ainsi que des cours de cuisine sur ce mode de contact.
- Fournitures des imprimés vierges pour la dérogation de déplacements et rappels en la matière sur cette obligation.
- Courrier à l'ensemble des adhérents pour rappeler la disponibilité de l'association.
- Réunion du CA en visio (27).

1.5 Quelles initiatives nouvelles avez-vous initiées face aux difficultés rencontrées ?

- Création d'un groupe Messenger pour l'aide alimentaire et d'un autre groupe des personnes vulnérables mobilisant un temps d'écoute important. (Dordogne),
- Aide alimentaire ; complément à la dotation de la Banque alimentaire en produits frais (fruits et légumes) et suspension pour deux mois de la participation symbolique. (Dordogne),
- Livraisons de l'aide alimentaire (pour les personnes ne pouvant se déplacer) et de matériel en situation exceptionnelle (naissance d'un bébé),
- Accentuations des secours financiers,
- Développement de visites à domicile,
- Hébergement d'urgence, jeu concours en faveurs des enfants accueillis en protection de

l'enfance et plateforme d'entraide,

- Mise à disposition de la salariée ADEPAPÉ pour des animations récréatives afin de permettre aux assistants familiaux de souffler, en collaboration avec la DEF 66,
- Contact avec le Centre départemental de l'enfance du 84 pour faire offre de service .

1.6 Avez-vous renforcé vos partenariats ou en avez-vous initié de nouveaux en cette circonstance?

- De manière générale, poursuite et renforcement des partenariats existants,
- Initiatives de contacts et de prises de nouvelles auprès des centres d'accueil enfants et adultes (12),
- Partenariat avec les banques pour sensibiliser aux difficultés particulières de jeunes adhérents (expériences en 27 et 55),
- Partenariat avec la Fondation Orange, les restos du cœur et le secours catholique (13)
- Renforcement des liens avec les bailleurs sociaux et les FJT, pour la gestion de litiges ou d'impayés de loyers (54)
- Bonne collaboration avec la sauvegarde de département, ses établissements et l'Ordre National du Mérite dans l'opération « masques » (55)
- Renforcement des contacts avec la Croix rouge pour l'aide alimentaire (81)
- Partenariat avec les familles d'accueil (66)
- Travail en commun avec l'animatrice de la Touline 69
- Partenariat avec une Agence à vocation immobilière pour faciliter l'accès au logement de jeunes ou de couples issus de l'ASE dans le 84 ; une démarche similaire en cours pour intégrer la Boussole des jeunes sur l'emploi /logement en PACA
- Renforcement de liens avec l'ASE ; les associations d'aide au logement, des bailleurs et CCAS (85)

1.7 Avez-vous été associés par les services du Conseil départemental par des sollicitations particulières ?

OUI : 7 NON : 22

- Oui par le DEF et l'ODPE dans le Var pour agrandir la mise en œuvre des missions (83)
- Sur la fabrication de masques grand public et fabrication en interne avec les kits fournis pour

120 maques (24) et sur la fabrication de masques grand public à l'initiative du CD (55)

- Relations habituelles par courriel ou téléphone selon les besoins en urgence avec la DEF, le tuteur les Maisons de la Solidarité, les responsables du Fond d'aide aux jeunes (31)
- Accueil en urgence d'un jeune de 19 ans, exclu de sa famille dans une chambre d'hôte de l'association, en concertation avec le CD et accueil temporaire d'un jeune de 18 ans en conflit avec ses grands-parents dans l'attente d'une place en FJT et contrat AJM avec le CD (54)
- Prise de contact par l'ASE pour s'inquiéter des situations dont l'ADEAPE aurait connaissance (10) ;

Dans d'autres départements l'offre de services de l'ADEPAPE n'a pas reçu de réponses

1.8 La CESSEC a-t-elle fonctionné pour des urgences de décisions à prendre ? si oui sous quelle forme ?

Peu d'informations de cette instance qui existe dans peu de départements et là où elle existe, cette commission semble avoir été mise à l'arrêt (report dans l'Aveyron, arrêt de l'activité dans de nombreux départements)

1.9 Le Conseil de famille a-t-il pu assurer sa mission et si oui sous quelle forme ?

12 Conseils de Famille (dont Paris) semblent ne pas avoir fonctionné mais cela peut avoir lien avec le peu de pupilles dans ces départements

Pour les autres, on peut noter :

- **Révision de situation :**
 - Modalités très contrastées suivant les départements
 - Consultations des membres par mails, par internet en fichiers protégés,
 - Point personnalisé adressé par le tuteur aux membres du CF,
 - Consultation des membres et proposition de synthèse à la présidente avant validation et consultation de la présidente du conseil de famille ADEPAPE sur la reprise de scolarité des enfants pupilles de l'état au 11 Mai (31 et 54)
 - Deux séances en vision conférence dans le département du Rhône pendant le confinement
 - Information Hebdomadaire des membres du Conseil de Famille par le tuteur en Vendée

- **Apparentements à l'adoption :**

- réalisés par visio-conférence (12, 26, 31, 34, 45, 69),
- report d'apparentements du fait du confinement (16, 17),
- 2 enfants de moins de trois mois, nés au secret dans le 54 : réunion en présentielle programmée en juin à la demande de la DDCS)

1.10 Avez-vous reçu un soutien particulier de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ?

NON 25 (dont un refus d'examen de subvention dans le 40)

OUI : 4

- mails d'information, demandes de conseils réciproques avec le président de l'ADEPAPE également Président du Conseil de Famille (31)
- Demande de chèques services en attente de réponse dans le 13
- Contact permanent (54) et fournitures de masques et gel pour le dispositif d'accueil en hébergement et la présidente du Conseil de Famille assurée par l'ADEPAPE
- Fournitures de gel hydro alcoolique, info COVID et protocole sanitaire (maison d'accueil gérée par l'ADEPAPE du Tarn (81)

1.11 Avez-vous été associés à « la cellule de crise interinstitutionnelle » dont l'installation a été demandée par le Secrétaire d'Etat dans sa lettre du 21 Mars 2020 aux responsables de structures et d'associations ? Indiquez par oui ou par non votre réponse :

NON : 29

OUI : 2 (exemplaire dans le 31 et le 83) répondre aux urgences

Si oui sous quelle forme ?

- Dans le 31 : participation hebdomadaire, en vision conférence en qualité de président ADEPAPE avec maintien pendant le dé-confinement à venir (OJ et comptes rendu)
- Dans le 83 : Inscriptions sur la plateforme numérique pour informer les partenaires institutionnels des missions et disponibilités et capacité à répondre aux urgences.

Commentaires complémentaires :

L'UDAF de la Charentes a fait un travail d'informations

Absence de dérogations spécifiques pour les responsables associatifs et en particulier pour les interventions de soutien en secteur rural dépassant le délai d'une heure

Participation à une conférence en ligne organisée par le centre d'appui pour la prévention des infections pour répondre aux différentes interrogations sur le COVID 19

II - La préparation du dé-confinement

2.1 Avez-vous tiré de cette période des enseignements pour actions particulières dans l'accompagnement des personnes pour le dé-confinement ?

si oui lesquelles ?

- Reprises progressives de l'accueil physique avec les précautions d'usage,
- Maintien de la prise de nouvelles régulières par téléphone des personnes les plus éloignées des pratiques sanitaires,
- Renforcement des gestes barrières lors de la réouverture du bureau dans les règles définies par le gouvernement et le Préfet malgré la difficulté des plus précaires à pouvoir les effectuer,
- Horaires décalés pour les salariés compte tenu de l'exiguïté des locaux et mise en place de zone de courtoisie (63). Un salarié par jour dans le Tarn,
- Renforcement des solidarités à l'interne de l'association,
- Report des remboursements de prêts accordés par l'association (31) et soutien des jeunes ayant perdu leurs petits boulots (69)
- Partenariat à développer avec des fournisseurs de produits alimentaires, en proximité, pour minimiser les coûts de l'aide alimentaire

2.2 Quelles mesures de vigilance allez-vous maintenir pendant la période de dé-confinement et

Pendant la période d'été ?

- Rappels permanents des consignes gouvernementales
- Renforcer le « aller vers » lors de la réouverture progressive lorsque l'activité d'accueil physique a été suspendue
- Distribution des aides alimentaires sur rendez vous
- Stockage de masques adaptés pour doter les jeunes dans leurs transports
- Sectorisation des actions des bénévoles pour approcher les publics éloignés de l'association

2.3 Souhaitez-vous que nous initiions ou relayons des actions nouvelles au niveau de l'ensemble du réseau fédéral ?

- Avoir une synthèse des actions mises en place par les autres départements, ; partage en réseau des initiatives,
- Engager une démarche collective des présidents des ADEPAPE pour une reprise des instances et notamment des CESSEC et des Conseils de Famille pour examen des situations les plus délicates et les projets d'orientation scolaire des enfants,
- Retour de cette consultation souhaitée pour partage des initiatives.

III- Les propositions de nouvelles actions tirées de cette expérience

Sur la place des ADEPAPE

- La pandémie a montré que l'ADEPAPE avait une place singulière dans l'environnement ; il reste à ce qu'elle soit intégrée dans les réflexes de partenariat des CD et dans la boucle des instances à informer.
- L'absence de financement de postes salariés nuit à l'opérationnalité des ADEPAPE de certains départements
- Bon apport du service civique signalé dans le Nord
- Cellule de crise inter institutionnelle : demande de réaffirmer la place des associations de notre réseau.

Dans les Conseils de Famille

- Intégrer dans le règlement intérieur un protocole de fonctionnement en situation d'urgence et de crise
- Repréciser les conditions du secret partagé dans les gestions des dossiers avec les membres du conseil de Famille et notamment son président, dématérialisation des dossiers et des informations confidentielles en dispositifs sécurisés (54)

Avec le conseil départemental via l'ODPE

- S'appuyer sur les expériences du 31 et du 83 pour négocier avec les CD des inscriptions sur les plates formes numériques du CD

Sur l'action de la Fédération

- Etablir un protocole national par la Fédération Nationale d'accompagnement des ADEPAPE en période de crise
- Les personnes suivies par nos associations sont surexposées en de telles circonstances de

crise

- Situation particulièrement critique signalée sur le département des Bouches du Rhône pour les jeunes adultes issus de la Protection de l'Enfance ; la tenue des assises de la protection de l'enfance sur ce département n'a pas apporté de réponses concrètes
- Proposition de mise en place d'une « appli » ou un livret du jeune autonome et un répertoire « l'essentiel » des coordonnées santé, logement, administrations

Sur l'évolution de nos pratiques

- Renforcement de la vigilance et du « aller vers » pour les plus démunis de nos adhérents,
- Evaluation à mettre en place sur les situations individuelles qui seront constatées,
- Développement de l'outil « visio » en complément du présentiel
- L'appel téléphonique plus systématique est signalé comme une pratique appréciée par plusieurs associations dont le 62 particulièrement
- Réaliser des fiches techniques de bonnes pratiques partagées sur le site fédéral
- Travailler à une meilleure réactivité dans les aides financières et conserver les initiatives de contacts expérimentées pendant cette période.

Sur le plan technique et matériel

- La question de l'extension de la surface disponible des locaux est posée ainsi que l'adaptation des outils numériques ?
- Constitution de stocks de matériel de prêts (imprimantes, documents d'exercices scolaires ...)